

<b>Zeitschrift:</b>	Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen
<b>Band:</b>	12 (1941)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	[Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FACHBLATT FÜR SCHWEIZER. ANSTALTSWESEN

## REVUE SUISSE DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Offizielles Fach-Organ folgender Verbände: - Publication officielle des Associations suivantes:

**SVERHA, Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung**  
**SHVS, Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare**  
**SZB, Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen**  
**VZA, Vereinigung Zürcherischer Anstaltsvorsteher**

**Redaktion:** **Emil Gossauer**, Regensdorferstr. 115, Zürich 10 - Höngg, Tel. 67584

Mitarbeiter: SHVS: Dr. P. Moor, Graserweg 713, Meilen; SZB: H. Habicht, Sekretär der Zentralstelle des SZB, St. Leonhardstr. 32, St. Gallen; VZA: G. Fausch, Vorsteher, Pestalozzistiftung Schlieren Techn. Teil: Franz F. Otth, Zürich 8, Enzenbühlstr. 66, Tel. 43442

**Verlag:** **Franz F. Otth**, Zürich 8, Enzenbühlstrasse 66, Telephon 43442, Postcheckkonto VIII 19593; Mitteilungen betr. Inserate, Abonnements, Anstaltsnachrichten, Neue Projekte, Adressänderungen, sowie alle Zahlungen an den Verlag. Abonnement pro Jahr/par an: Fr. 6.—, Ausland Fr. 10.—

**Zürich, Februar 1941 - No. 2 - Laufende No. 108 - 12. Jahrgang - Erscheint monatlich - Revue mensuelle**

### Les Soucis d'un directeur d'établissement

**Causerie \*) de M. Chamot, Echichens**

Voici nombre d'années qu'au début de chaque hiver nous nous retrouvons, à peu près les mêmes pour l'étude de problèmes éducatifs de la plus haute importance. Ces rencontres nous ont permis d'échanger nos idées, d'élargir notre horizon, de nous communiquer réciproquement le résultat de nos expériences. Dans toutes nos discussions, notre grande, notre unique préoccupation a toujours été »l'enfant«, »l'élève«, son éducation, sa préparation à la vie. Cela est bien, cela est normal.

Mais n'est-il pas juste qu'une fois au moins on examine aussi cet autre spécimen de la vie éducative: l'éducateur ou plus précisément le Directeur d'établissement.

Si son cas ne présente pas autant d'intérêt que celui de l'éduqué, si chez lui il y a peut-être moins de troubles pathologiques, moins de tares héréditaires, moins de ces phénomènes qui passionnent les psychologues, j'allais dire les psychiâtres, il n'en constitue pas moins un groupe spécial de la société. Il est jugé diversément suivant le point de vue auquel on se place: pour l'enfant, l'élève, il est le »papa«, ou Monsieur le Directeur, ou simplement Monsieur (Mossieu comme on disait autrefois); pour les employés, quand il n'est pas là, il est le »patron«; pour le gros public il est celui qui a une bonne place et pas grand'chose à faire.

Nous allons donc nous approcher de lui et l'examiner quelque peu. Il n'est réellement pas dangereux, sauf dans l'esprit de quelques bambins à qui l'on a dit: »Si tu n'est pas sage, je te mets à l'Asile.«

N'attendez pas que je vous fasse la description du directeur, que je le dissèque moralement devant vous; après avoir cité ses mérites et ses qualités (j'espère qu'il en a), en toute équité je serais

\*) donnée le 21 novembre 1940 à la réunion du Groupe romand en faveur des enfants difficiles.

obligé de parler de ses défauts, or nous connaissons tous les faiblesses de l'humaine nature, aussi, passons.

Mon but n'est pas d'appeler la compassion sur la personne même du directeur, mais de montrer quelques uns des aspects de sa tâche; il sera ainsi possible de redresser quelques erreurs de jugement commises à son égard et peut-être de provoquer une discussion sur un point ou sur un autre.

J'espère bien, en me penchant sur l'activité d'un directeur d'établissement, découvrir autre chose que des ennuis pour justifier le titre précédemment choisi, mais trouvé trop prétentieux: Heurs et malheurs d'un directeur d'établissement.

Une remarque: dans ce qui suit, par directeur il va bien sans dire que j'entends aussi nos aimables compagnes et distinguées collègues, les directrices.

Vous pensez sans doute que je vais vous parler avant tout des soucis de l'heure présente, de plus en plus cuisants, si l'on peut dire, en pensant aux restrictions de combustibles.

Prenez patience, j'y viendrai sur la fin de mon exposé je veux plutôt traiter le sujet de façon aussi générale que possible.

Dans l'ordre chronologique, le premier souci d'un directeur nouvellement nommé est son entrée en fonctions. Laissons de côté le déménagement et autres questions d'ordre matériel, d'importance tout-à-fait secondaire (ce n'est pas l'avis de la maîtresse de maison), mais il est une foule de préoccupations qui l'assaillent concernant sa nouvelle tâche, à laquelle il doit se préparer dans la mesure du possible. En effet, rares sont les directeurs qui ont pu, par un long stage dans une institution, bénéficier d'une sérieuse formation pratique. Dans la plupart des cas c'est l'entrée dans une carrière absolument nouvelle.

L'heureux élu (si tant est que les élus sont